

Pensée du jour

« Voter, c'est écrire l'Histoire. »

Alex Le Gall
combattant de la France Libre
(1922-2019)

Bonnes vacances !



INFLUENZA AVIAIRE

MESURES DE PREVENTION A RESPECTER STRICTEMENT.

Basses-cours et mesures de prévention contre l'influenza aviaire hautement pathogène :

La détection du virus Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) sur le territoire de la commune de Peillac le 28 mars 2022 impose de respecter les mesures de claustration des volailles (et autres oiseaux captifs) ou de protection des élevages par un filet. En effet, le virus de l'IAHP entraîne une forte mortalité au sein des élevages et potentiellement des pertes économiques sévères pour l'ensemble de la filière avicole.

Il est donc demandé aux détenteurs non-commerciaux de volailles (basses-cours) et d'autres oiseaux captifs, installés sur la commune, l'obligation de respecter ces mesures de mise à l'abri des volailles.

Toutes les informations sont également disponibles sur le site internet www.morbihan.gouv.fr. Vous pouvez également vous adresser à la mairie.

Mairie de Plumelec _ 02 97 42 24 27 _
www.plumelec.org

Facebook et Twitter : ville de Plumelec
Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-18h _
Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h
Samedi : 8h30-12h (sauf juillet et août)
Courriel : fg.mairie@plumelec

ACTUALITES

INFORMATIONS ELECTION PRESIDENTIELLE

Election présidentielle : dimanches 10 et 24 avril 2022.
Les 4 bureaux de vote seront ouverts de 8h à 19h :
Bureau 1 et bureau 2 : salle polyvalente, route de Josselin
Bureau 3 : salle communale de Callac
Bureau 4 : salle communale de Saint Aubin

Une pièce d'identité est obligatoire pour voter.

Vous avez reçu une nouvelle carte d'électeur, veuillez à utiliser la nouvelle et à détruire l'ancienne. Les personnes qui n'auraient pas reçu leur carte pourront la récupérer dans le bureau de vote le jour du scrutin.

Les personnes qui auraient changé d'adresse sur la commune ou qui auraient changé de nom d'état civil (ex : suite à un mariage) sont invitées à le signaler au bureau de vote ou directement à la mairie pour une mise à jour sur la liste électorale.

Procuration : l'électeur peut donner procuration de deux façons :

En faisant une demande en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr, qu'il convient ensuite de valider dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie, dans les deux mois qui suivent.

En se rendant directement dans un commissariat de police, dans une brigade de gendarmerie ou au Tribunal judiciaire ou de proximité où l'électeur remplit un formulaire. L'électeur doit être muni d'un justificatif d'identité. Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur la liste électorale d'une autre commune que la vôtre. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Les procurations en format papier devront être acheminées **à la mairie au plus tard pour le samedi 9 avril**

Dépouillement : les personnes qui souhaitent participer au dépouillement sont invitées à se présenter dans le bureau de vote de leur choix **à partir de 18h45**. Merci de votre participation.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2022

- COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2022.

Vu la remarque de Monsieur Goibier quant à l'agrandissement du cimetière de Plumelec. Il a été écrit « Monsieur Goibier estime que les espaces verts sont trop nombreux » ; il convient d'écrire « Monsieur Goibier précise qu'il n'est pas raisonnable de rajouter des espaces verts à entretenir par les services techniques au détriment d'autres lieux qui pourraient être délaissés » ;

Vu la remarque de Madame Jégo quant à la délibération n°5. Il a été écrit « Monsieur Le Callonec précise que les travaux seront menés sur deux exercices : 2021 et 2022 » ; il convient d'écrire « Monsieur Le Callonec précise que les travaux seront menés sur deux exercices : 2022 et 2023 ».

Le conseil municipal valide le compte rendu présenté et modifié des deux remarques ci-dessus.

- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022.

TAXES MÉNAGES 2022	
Taxe d'habitation : gel du taux sans modulation possible	14.92 %
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	23.42 %
Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties	15.26 %
Taux communal de foncier bâti 2022 issu du transfert du taux départemental	38.68 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	52.38 %

Pour rappel :

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale en tant que recette des collectivités locales de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'alègement a été de 30 % en 2021 et sera de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale. La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires avec un taux figé au niveau de celui voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler ce taux à partir de 2023. La disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) perçue sur leur territoire. Chaque commune se voit donc transférer en 2022 le taux départemental de TFB (15.26 % pour le Morbihan) qui vient s'additionner au taux communal de TFB 2021, sans pour autant faire varier le taux global d'imposition à la TFB supporté par les contribuables

-APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022 (commune; assainissement, funérarium, lotissements)

L'intégralité du compte rendu de ce conseil est affichée à la Mairie et sur le site www.plumelec.org

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION A TREVOZAN

Selon l'arrêté du maire 2022-31, la circulation des véhicules de plus de 19 Tonnes est interdite, sauf desserte locale.

MAISON DES ASSOCIATIONS : contact téléphonique : **07 57 41 74 43**

MAISON DE L'ENFANCE

La Maison de l'enfance accueillera les enfants de 3 à 12 ans **du lundi 11 avril au vendredi 22 avril 2022 inclus**. Des animations et des sorties sont proposées, venez en profiter !

Le programme est disponible à la maison de l'enfance et sur le site internet www.plumelec.org.

Inscriptions par courriel à contact.maisonenfance@plumelec.fr
Téléphone : 02 97 54 37 22

CIMETIERE DE PLUMELEC - REPRISE DE CONCESSIONS

Le second procès-verbal de constat des concessions en état d'abandon aura lieu le lundi 25 avril 2022 à 9h au cimetière de Plumelec. La liste des concessions concernées par la procédure est affichée à l'entrée du cimetière de Plumelec et sur le panneau d'affichage de la mairie. Pour plus de renseignements contacter la mairie au 02 97 42 36 13.

MANCEUVRES MILITAIRES

Des manœuvres militaires auront lieu sur la commune du 25 avril au 6 mai 2022 avec des mouvements de véhicules et des militaires mais pas après 19h.

ANIMATION MEDIATHEQUE

Petits ateliers à la médiathèque : Boîte papier

Mercredi 13 avril - de 15h à 17h - gratuit, sur inscription

La médiathèque poursuit ses ateliers papier/carton.

Tracer, découper, illustrer et plier. Pendant deux heures, Isabelle vous accompagne dans la réalisation de petites boîtes très jolies, où glisser une minuscule attention, un message inspirant, cacher un trésor, inscrire un nom à déposer sur la table de fête. Le matériel nécessaire est disponible sur place, mais vous pouvez aussi apporter vos outils préférés... Animation accessible à partir de 6 ans. Vous pouvez venir en famille, pour le plaisir d'un moment de bricolage et découpage enfants -parents. Un groupe de 10 personnes maximum.

Téléphone: 02 97 42 33 71 / contact.mediathèque@plumelec.fr

FRELON ASIATIQUE

La campagne pour le piégeage des frelons asiatiques est commencée. Rappel des principales actions.

- Piégeage des fondatrices par les particuliers d'Avril et Mai (pièges et modèle pour leur fabrication en mairie)

- Repérage et élimination des nids primaires (possibilité de faire appel à nos services pour la destruction si accessibilité). Action à réaliser de préférence le soir, il faut vérifier que la fondatrice est bien à l'intérieur du nid)

Ensuite pour les nids secondaires les signaler en mairie, nous intervenons gratuitement pour l'élimination si le nid est accessible, (jusqu'à une bonne dizaine de mètres)

MEGANE ETHIQUE

Mégane éthique vous propose des stages couture junior/ ado (à partir de 8 ans) pendant les vacances scolaires !

Stage de 2 heures (fournitures et prêt de machine compris) = 1 réalisation = 35€

Lundi 11 avril à 10h : trousse carrée

Jeudi 14 avril à 13h30 : Tote bag

Mercredi 20 avril à 13h30 : foulchie (chouchou) **Vendredi 22 à 17h30** : Tote bag

Infos au 02/97/45/28/61 et réservation en boutique (6 rue des Martyrs de la résistance, à côté du crédit agricole).

OFFRE D'EMPLOI CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE

Chargé(e) de médiathèque et de communication

Statut : Titulaire ou contractuel

Grade : Adjoint administratif ou adjoint du patrimoine

Durée de travail hebdomadaire : 35/35ème

Lieu de travail : Mairie de PLUMELIN

Rémunération : selon les conditions statutaires + régime indemnitaire

Poste à pourvoir le 1er juin 2022

Date limite de candidature : 21 avril 2022- entretiens semaine 17

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur candidature (CV + lettre de motivation) en indiquant la référence de l'annonce par mail :

rh@cmc.bzh ou à l'adresse postale suivante : Monsieur le Président - Centre Morbihan Communauté - Zone de Kerjean - BP 10369 - 56503 LOCMINE CEDEX

VIE ASSOCIATIVE

CLUB DU BON ACCUEIL

Mardi 12 avril 2022 : repas, suivi d'un loto et jeux de cartes. Entrée à partir de 12 heures, à la salle polyvalente. Contact : Joëlle LE MABEC au 02.97.42.20.67 – Patricia KERSKENS au 02.97.40.34.15.

RASSEMBLEMENT DES SAINT AUBIN D'EUROPE

A SAINT AUBIN (Jura)

les samedi 13 et dimanche 14 août 2022

Une participation de 50 € vous sera demandée pour les repas du samedi soir, dimanche midi et dimanche soir. **Inscriptions à la maison des associations pour le samedi 30 avril 2022.**

LA MELECIEENNE

Dimanche 10 avril 2022

Equipe A : reçoit LOCQUETAS LOCMARIA à 15h30, au stade de la Madeleine.

Equipe B : reçoit LA CLAIE AS 2, à 13h30.

LA RAQUETTE MELECIEENNE

Vendredi 8 avril 2022

Equipe A : se déplace à ES ST-AVE 1.

Equipe B : exempt.

ASSOCIATION SECOURISME AU PAYS DE LA CLAIE

L'association organise une formation secourisme PSC1 :

- le **lundi 18 avril de 18h à 21h30**

- le **mardi 19 de 19h à 21h 30**

- le **mercredi de 19h à 21h30**

Inscriptions et renseignements au **06 60 57 81 67**

AMICALE DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE LA CLAIE

L'amicale des parents d'élèves de l'école la clairie de Plumelec organise une récupération de papiers afin de financer les sorties scolaires des enfants. Papiers, journaux, publicités, enveloppe... Tout type de papier est accepté (attention, pas les cartons, cartonnets ou plastique) Vous pouvez les déposer à l'école la clairie, ou contacter l'amicale par mail amicalelaclairie@outlook.fr

UNACITA

L'UNACITA organise au niveau départemental un pèlerinage à LOURDES du 16 au 21 juin 2022. Le coût sera de l'ordre de 530 euros variable selon le nombre d'inscrits. Le voyage s'effectuera en autocar. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire dans les plus brefs délais chez le président de section au **02 97 42 26 18**.

RECONSTITUTION DE CAMP MILITAIRE

Un camp américain de la guerre 39-45 sera reconstitué au mémorial des SAS du 29 avril au 1er mai 2022. Entrée gratuite : ouvert de 14h à 19h. Le musée des SAS sera ouvert le samedi et dimanche après-midi. Buvette sur place.

CONTACTS UTILES

Médecin généraliste : Docteur TOHANEAN _ 07 81 57 00 25
Sur rendez-vous du lundi au vendredi 8h30-12h / 16h-19h

Permanence infirmières : 8h à 10h30 du lundi au vendredi
Tous les soins se font sur rendez-vous : 02 97 42 21 89

Kinésithérapeutes :
Cabinet COURONNE, FRESNAIS _ 02 97 42 29 92

(Départ de M. FREMOND le 25/02/22)

Kinésithérapeute-ostéopathe : M. COURONNE _ 02 97 42 29 92

Ostéopathe : Mme JOANNIC _ 02 90 73 30 23

Pédicure-podologue : M. BOURBIAUX _ 06 99 04 11 33

Dentiste : M. PITON _ 02 97 41 43 24

Prise de rendez-vous, en semaine sauf le mercredi.

Consultation les jeudi et vendredi

Orthophonistes :

Mme LERAY _ Pôle médical _ 06 50 14 65 17

Mme ROUPIE _ Callac _ 07 49 82 96 10

ADMR : Service de soins _ 02 97 42 30 05

Service d'aide à domicile _ 06 88 87 52 24

AMPER : Services à domicile _ 02 97 61 45 85

Ambulances Taxis Services : 02 97 38 68 19

Pompes funèbres :

POMPES FUNEBRES DE LANVAUX _ 02 97 40 98 41 ou 06 26 37 74 33

POMPES FUNEBRES LE FUR _ 02 97 53 03 20

Déchèterie de Brénolo : 02 97 60 42 29

8h30-12h30/14h-18h du lundi au samedi. Fermé le jeudi.

